

Projet de co-enseignement en EPS

- Éléments de validation -

Le partenariat en EPS constitue une « ouverture », une approche croisée pertinente entre différents acteurs. Il implique une notion de partage, de répartition des rôles et non de délégation.

→ Dès la première heure d'intervention, la validation d'un projet de co-enseignement par l'IEN est nécessaire.

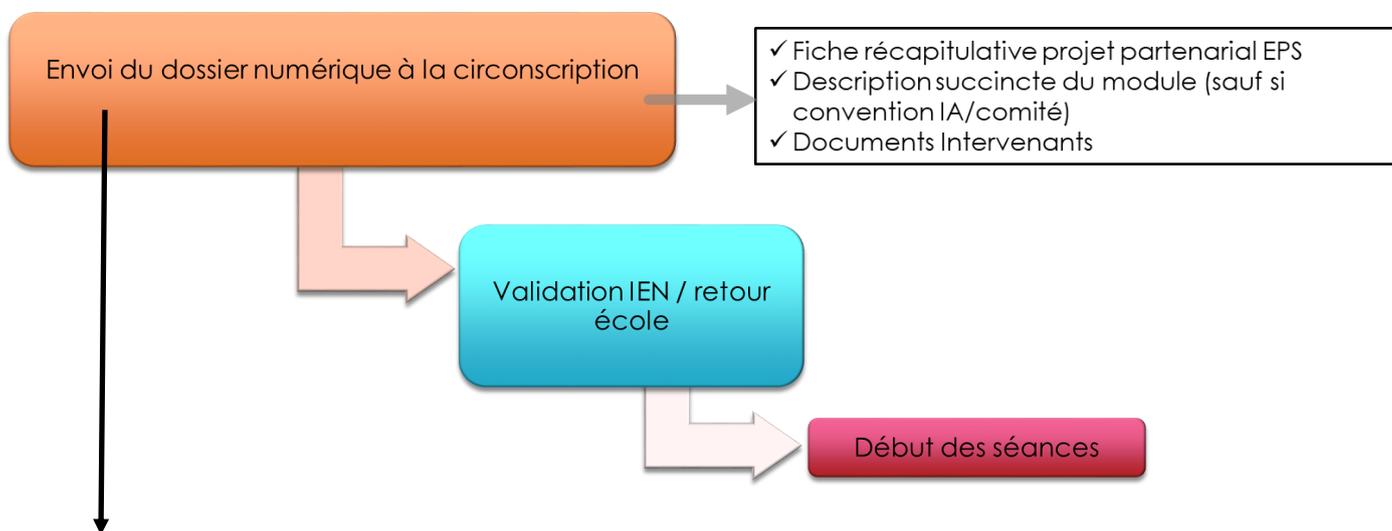
Rappel du cadre : volume d'intervention par intervenant extérieur (Courrier IA 25 juin 2007)

Cycle 1 : interventions exceptionnelles, sur projet ciblé (danse, arts du cirque)

Cycle 2 : prioritairement pour les activités à taux d'encadrement renforcé

Cycle 3 : Dans la limite d'1/3 des modules programmés dans l'année (=36 heures)

PROJET ET INTERVENANT DÉJÀ CONNUS :



Quand ?

3 semaines avant la première intervention souhaitée

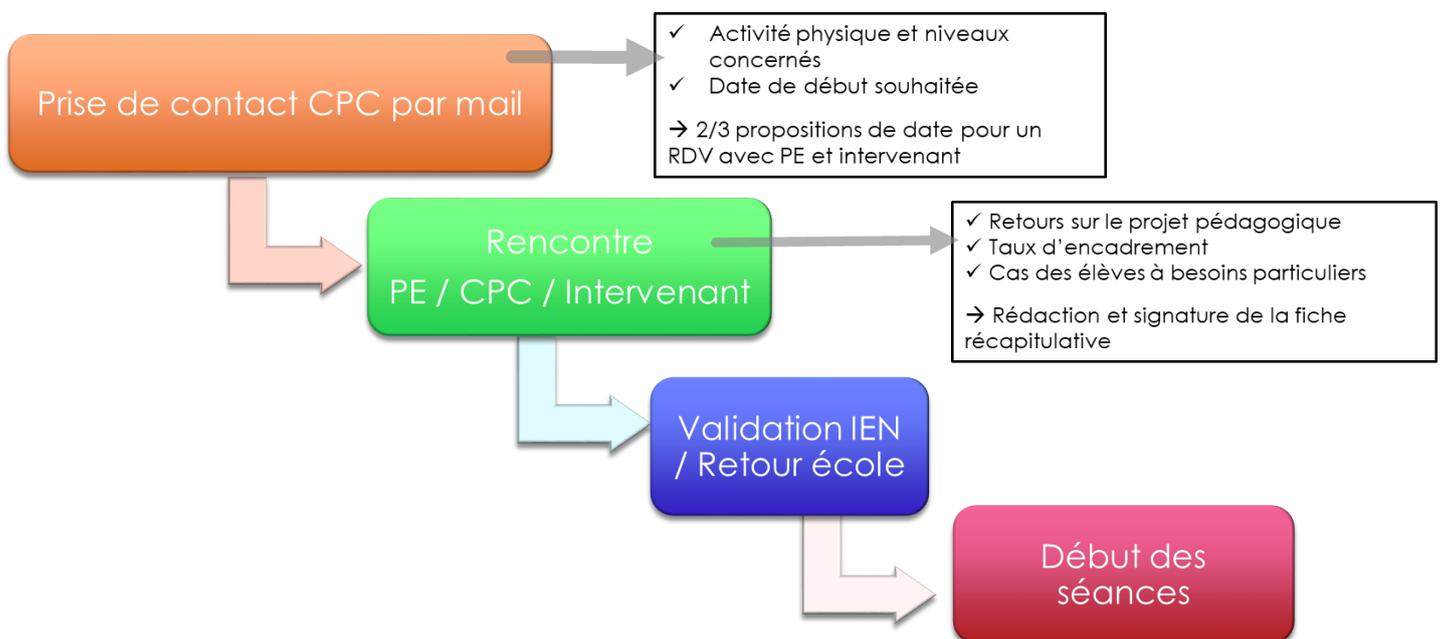
A qui ?

Audrey Meyer-Faure, CPC EPS : audrey.meyer-faure@ac-lyon.fr

Documents à fournir par l'intervenant :

		Copie du diplôme	Carte professionnelle R/V	Date du dernier stage de recyclage	Carte d'identité R/V	Tableau FIJAIS	Attestation sur l'honneur
Intervenants bénévoles					✓	✓	✓
Intervenants professionnels	Toutes activités physiques	✓	✓				
	Activités de montagne, Natation	✓	✓	✓			
	Danse	DE de danse Ou CV retraçant leur expérience professionnelle artistique			✓	✓	✓
	Arts du cirque	-BIAC -BISAC -BP JEPS Arts du cirque Ou CV retraçant leur expérience professionnelle artistique			✓	✓	✓

NOUVEAU PROJET / NOUVEL INTERVENANT :



Calendrier à respecter nouveau projet/ nouvel intervenant :

Période souhaitée d'interventions	Période 1	Période 2	Période 3	Période 4	Période 5
Prise de contact CPC	Début Période 5 année précédente	Début Période 1	Début Période 2	Début Période 3	Début Période 4

Exemple :

